

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

PROJET DE PROMOTION DE L'INCLUSION
ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOYABILITÉ DES FEMMES
ET DES JEUNES

UNITÉ DE GESTION DU PROJET



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT AND
VOCATIONAL TRAINING

PROJECT FOR THE PROMOTION OF ECONOMIC
INCLUSION AND EMPLOYABILITY OF WOMEN
AND YOUTH

PROJECT MANAGEMENT UNIT

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE N° 001 C/UGP-PROPIEJ/CAB ⁱⁿ

Portant Avis d'Appel à Candidatures pour la Sélection de 100 projets innovants dans les filières du PIISAH

1. Contexte

Le Projet de Promotion de l'Inclusion Économique et l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PROPIEJ) est conçu pour **opérer la transformation structurelle de l'économie Camerounaise**, à travers la mobilisation des TPE/PME et organisations de l'économie sociale (OES), leur capacitation, leur développement, leur inclusion financière, et leur intégration dans les marchés.

Pour ce faire, l'organisation « **Agir Ensemble pour la Santé et le Bien-être des Communautés (AGEC)** », reprenant à son compte la vision stratégique de développement (SND-30, PIISAH), l'opportunité de l'inclusion économique et financière, ainsi que l'ouverture à la collaboration en partenariat public privé, a élaboré le document de *Projet de Promotion de l'Inclusion Économique et l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PROPIEJ)*, avec l'appui institutionnel du MINEPAT et du MINEFOP, ainsi que le soutien stratégique de la Banque Mondiale, de la FAO et du PNUD. Ce projet ambitionne d'accompagner **20 000 TPE, PME et organisations de l'économie sociale (OES)** dirigées par des femmes et des jeunes, avec pour objectif la création de **65 000 emplois directs et indirects** à travers le territoire national.

La stratégie est de **mobiliser les principaux acteurs du développement autour de « l'Emploi, la structuration des entreprises, l'augmentation de la production et la substitution des importations »**, en ce qu'ils apparaissent comme les problématiques centrales de l'émergence économique et de la croissance inclusive dans notre pays. Il s'agit entre autres, *du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale, PNUD, FAO, GIZ), du secteur bancaire, du secteur privé, et des organisations de la société civile.*

Elle a mis en place une approche *d'appui à un entrepreneuriat créateur d'emplois décents, de valeur ajoutée, et partant du développement durable.* L'intérêt de la mise en œuvre du PROPIEJ peut être apprécié pour l'Etat et l'économie nationale d'une part et pour les cibles d'autre part.

La mise en œuvre du Projet de Promotion de l'Inclusion Économique et de l'Employabilité des Femmes et des Jeunes (PROPIEJ) s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs du **Plan Intégré d'Import-substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)**. En effet, le PROPIEJ vise à stimuler l'entrepreneuriat féminin et jeune dans des filières porteuses, en particulier l'agriculture, l'agroalimentaire, l'élevage et la pêche, secteurs au cœur du PIISAH. En renforçant les capacités techniques et financières des jeunes et des femmes, le projet contribue à accroître la production locale, réduire la dépendance aux importations, et favoriser l'autosuffisance alimentaire. Ce positionnement stratégique permet non seulement de dynamiser l'économie nationale, mais aussi de répondre aux priorités gouvernementales en matière de sécurité alimentaire, d'emplois décents, et de développement inclusif.



Pour les TPE, les PME et les OES, le PROPIEJ permet de :

- les structurer, renforcer leurs capacités et les développer ;
- les proposer aux guichets des banques partenaires avec des dossiers matures et bancables ;
- les positionner sur les marchés nationaux et sous-régionaux ;
- mettre à leur disposition une main-d'œuvre de qualité.

L'objectif global du PROPIEJ est de contribuer de manière significative à la transformation structurelle de l'économie Camerounaise, à travers l'émergence et la structuration de l'écosystème des entreprises (TPE, PME, OES et réseaux), la substitution des importations par l'augmentation de la production locale, l'atteinte de la sécurité alimentaire, et la réduction des déficits de la balance commerciale.

2. Qui peut répondre au présent appel à projets ?

Le présent appel à projets s'adresse aux Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPE/PME) ainsi qu'aux Organisations de l'Économie Sociale (OES) opérant sur le territoire camerounais, et actives dans les secteurs suivants : agriculture, élevage, aquaculture, agroalimentaire et énergies renouvelables. Les projets soumis doivent présenter un fort potentiel de croissance et de création d'emplois.

Les entreprises doivent être portées par un jeune homme ou une jeune femme âgée(e) de 18 à 35 ans, ou par une femme adulte âgée de 36 à 55 ans.

Les activités éligibles doivent s'inscrire sur un ou plusieurs segments des chaînes de valeur prioritaires définies par le PIISAH, notamment :

- Riz, maïs, manioc, plantain, pommes de terre, arachide, soja, haricot ;
- Fruits et légumes (dont tomate, ananas, banane, pastèque) ;
- Viande bovine, porcine, ovine et volaille ;
- Poisson d'élevage (tilapia, silure) ;
- Produits laitiers ;
- Semences, aliments de bétail, intrants agricoles ;
- Transformation agroalimentaire ;
- Systèmes de production ou de conservation utilisant les énergies renouvelables.

Les projets peuvent intervenir à différents niveaux de la chaîne de valeur : **production, transformation, conditionnement, distribution, logistique, commercialisation ou services connexes.**

La priorité sera donnée aux entreprises qui visent notamment la fabrication industrielle et la mise sur le marché de produits, de services et/ou de procédés innovants à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance (emploi, chiffre d'affaires). « L'entreprise soumissionnaire doit justifier d'au moins six (06) mois d'existence dans l'exercice de ses activités, et fournir une preuve de sa présence dans l'une des régions du Cameroun.

L'appui du PROPIEJ se fera à travers six (6) modalités : i) Enrôlement des bénéficiaires et établissement d'un plan d'accompagnement personnalisé ii) Signature d'une convention d'accompagnement ; iii) mobilisation d'une assistance technique pour le renforcement des capacités ; iv) facilitation de l'accès à des financements adaptés auprès de la Banque Camerounaise des PME pour l'acquisition d'équipements de production et de fonds de roulement ; v) solution numérique pour booster la production ; vi) et l'accès aux marchés.



A noter que l'accompagnement pour l'accès au crédit se fera suivant la taille du projet et pour les entreprises plus solides à même de s'engager sur le marché du crédit auprès de la Banque.

3. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité de financement sont définis comme suit :

- être inscrit au PROPIEJ et avoir signé une Convention d'accompagnement ;
- disposer d'un certificat de projet délivré par l'équipe de coordination du PROPIEJ
- être enregistré légalement (entreprise, GIC, coopérative, etc.) ;
- ouvrir un compte entreprise dans une institution financière agréée PROPIEJ ;
- être une entreprise individuelle (TPE, microentreprises, PME, startups) ou une OES opérant dans les chaînes de valeurs d'intérêt (Agriculture, agroalimentaire, Pêche, agriculture, élevage) ;
- être une entreprise physiquement établie sur le territoire Camerounais, dans les zones agroécologiques du PROPIEJ (fournir un plan de localisation) ;
- être en règle avec les services fiscaux (attestation de non-redevance pour les entreprises formelles) ;
- être une entreprise portée par un jeune homme/femme (18 et 35 ans) ou une femme adulte (36-55 ans) sur la base de la présentation d'une photocopie de carte d'identité ;
- l'entreprise doit avoir un volume de besoins de financement se situant entre **1 et 100 millions FCFA** ;
- l'équipe PROPIEJ se réserve le droit de réviser le montant de financement sollicité en fonction des besoins réels de l'activité ;
- ne pas enregistrer d'impayés auprès d'une structure de financement.

4. Critères de sélection donnant droit à la certification du PROPIEJ

Critères de sélection	Points maximum
Pertinence et cohérence du projet d'entreprise par rapport aux objectifs du PROPIEJ	14
Viabilité du projet : Chiffre d'affaires, plan d'investissement, actifs de production existants, etc.	12
Capacité du projet à créer de l'emploi	13
Caractère innovant du projet (usage de technologies innovantes)	10
Motivation de la demande d'appui (besoins exprimés en lien avec le développement du projet présenté)	10
Justification de l'existence de marchés à travers des contrats ou une liste de clients avec ou de contact de références	10
Adoption d'une démarche de développement durable (respect des normes environnementales - énergies propres, recyclage de déchets, etc.)	5
L'expertise du promoteur et de son équipe attestée par 03 clients traçables (capacités techniques et managériales)	10
Existence de la garantie	16
Total Général	100

Une attention particulière sera portée sur les projets relatifs à l'usage de technologies innovantes et sur les entreprises employant une forte main d'œuvre féminine.

NB : Après évaluation de toutes les candidatures, seules les entreprises ayant obtenu une moyenne de 70/100 seront considérées pour établir la sélection finale. Un classement par ordre de mérite sera établi afin d'en sélectionner les 100 meilleures.



5. Procédures de sélection

Les dossiers reçus seront examinés par un Comité de sélection composé de représentants de l'**Unité de Gestion du PROPIEJ et des institutions financières agréées**, chargé de vérifier la conformité aux critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus.

Au cours de cette phase d'instruction, les Promoteurs pourront être contactés pour fournir des éclaircissements supplémentaires sur leur projet. En cas de demande de compléments d'informations ou de modifications, un délai maximal de deux (02) jours leur sera accordé pour soumettre les éléments requis ou une version révisée du dossier.

Par ailleurs, des pièces justificatives (ex. : pièce d'identité, justificatif de résidence, etc.) pourront être exigées avant la décision finale. Le Comité de sélection se réserve également le droit d'effectuer une visite de terrain avant toute validation définitive.

L'acceptation finale du projet fera l'objet d'une notification écrite officielle transmise par le PROPIEJ. Seuls les Promoteurs retenus seront contactés.

6. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les documents suivants :

- demande d'appui adressée au Coordonnateur National du PROPIEJ et signée par le Responsable de la structure ;
- copie de la convention d'accompagnement signée avec le PROPIEJ (si disponible) ;
- une copie de la certification du projet par le PROPIEJ (si disponible) ;
- formulaire type de demande de financement (en annexe) dûment renseigné ;
- copie des actes de création de la structure (pour les entreprises formelles) ou de tout autre document/statuts attestant l'existence de la structure (pour les entreprises informelles) ;
- états financiers 2022, 2023, 2024... (si disponibles) ;
- business plan de l'entreprise (si existant) ;
- contrats signés ou liste des principaux clients avec leurs contacts téléphoniques ;
- CV du Promoteur et de 2 employés clés (si existant) accompagné d'une photocopie de pièce d'identité valide ;
- tout autre document utile (factures ou bon de commande de marché, actifs de production, etc.).

7. Dépôt des dossiers

- Physique : Bureau du PROPIEJ contre décharge et numéro de dépôt ;
- En ligne : Site web : www.agec-cm.org, E-mail : contact@agec-cm.org
- Format : fichiers PDF ;
- Seuls les noms de fichiers doivent être d'une longueur maximale de 60 caractères et ne doivent contenir aucune lettre ou caractère spécial autre que celui de l'alphabet latin/du clavier ;
- Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus ;
- Max. Taille du fichier par transmission : [5 Mo] ;
- Les dossiers incomplets ou envoyés hors délais ne sont pas acceptés.

Date limite de dépôt des candidatures : 20 Novembre 2025 à 16h30 (heure du Cameroun). Toute candidature soumise après la date et l'heure limite, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées
Contacts : Adresse : Yaoundé, Quartier Bastos, Derrière Institut Matamfen Sous-Préfecture Tsinga Email: contact@agec-cm.org; Site Web: www.agec-cm.org Tél: +237 670 69 74 14; +237 620 23 10 16.



Fait à Yaoundé le 22 SEPT 2025



Le Coordonnateur National

MBELE Venant F. Dimitri